

**DISCOURS DE SON EXCELENCE MADAME LA MINISTRE
DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET
DE LA PROTECTION DE L'ENFANT, REPRESENTANT LE
MINISTRE DE L'INTERIEUR CHARGE DE LA SECURITE
PUBLIQUE, A L'OCCASION DE LA 71^{ème} SESSION DU
COMITE EXECUTIF DE L'UNHCR**

**Monsieur le Haut-commissaire
Monsieur le Président du Comité Exécutif
Distingués invités en vos rangs et qualités.**

Auguste Assemblée

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je voudrais du haut de cette tribune au nom du Gouvernement Centrafricain que dirige Son Excellence Monsieur Firmin NGREBADA, Sous la Très Haute Impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, le Professeur Faustin Archange TOUADERA, à l'occasion de la 71^{ème} session du comité exécutif, m'adresser à vous, dans ce contexte particulier de la pandémie du COVID-19.

Mesdames et Messieurs, distingués invités chers humanitaires ;

La République Centrafricaine a toujours accordé une attention particulière à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, en intégrant dans son dispositif national, les contenus de la Convention de Genève de 1951 et celle de l'OUA de 1969.

Depuis 1983, mon pays continue d'accueillir un grand nombre de réfugiés, originaires des pays limitrophes et autres, en quête de protection internationale.

Nonobstant les différentes crises que nous continuons de connaître, qui ont substantiellement impactées nos ressources, cela n'a point ébranlé la volonté et la tradition d'accueil du peuple et du gouvernement

centrafricains. Le territoire continue d'enregistrer des arrivées de nouveaux demandeurs d'asile et de réfugiés.

A titre d'illustration, nous avons accueilli sur notre sol au mois de mai dernier 3078 réfugiés en provenance de la République Démocratique du Congo.. Un arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la sécurité Publique leur a accordé le bénéfice du statut de Réfugié prima-fascié.

Les rapports d'évaluation humanitaire et d'enregistrement biométrique que nous avons effectué sur le site, révèlent une urgence humanitaire au profit de cette population, manquant d'eau potable, de soins de santé primaires et de vivres.

Conscient de la nécessité de trouver une solution durable aux problèmes des Réfugiés, le Gouvernement a mis en place en 2017 un comité interministériel en charge des solutions durables. Cela a abouti à entre autres mesures, au processus de la naturalisation de Quarante-deux(42) ménages des réfugiés Rwandais, frappés par la clause de cessation de leur statut.

Mesdames et Messieurs chers participants ;

Depuis son accession à la magistrature suprême de l'Etat en février 2016, le Président de la République, a inscrit au centre de ses préoccupations quotidiennes, le relèvement et la consolidation de la paix du pays, conditions sine qua none de la stabilité et du développement, afin de faciliter aux Centrafricains réfugiés, de retourner au pays. C'est ainsi que depuis 2016 et avec l'appui du HCR Bangui, nous avons procédé au rapatriement de plus de 17000 réfugiés Centrafricains. Ce programme de rapatriement est toujours en cours.

Un autre volet de ce programme consiste en la réintégration des rapatriés. C'est en cela que le Président de la République a honoré de sa présence à Mongoumba, dans la préfecture de la Lobaye, le mois dernier, l'inauguration des infrastructures sociales de base construites par le HCR.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'apatridie, le gouvernement toujours avec l'appui constant du HCR, a organisé

des audiences foraines en vue de doter les rapatriés des documents d'identification.

Les avancées engrangées dans le cadre de la sécurisation des personnes et des biens par le gouvernement sous le leadership de SEM Faustin Archange TOUADERA Président de la République Chef de l'Etat reposent sur les accords de paix et de réconciliation du 06 février 2019. A cet égard, nous enregistrons de retours massifs. Le cap devrait maintenu avec le soutien de la communauté internationale afin de parachever la sécurisation de l'ensemble du territoire, en prélude aux élections du 27 décembre 2020.

Monsieur le Haut-Commissaire ;

La République Centrafricaine est membre des Nations Unies ; elle a adhéré à la convention de Genève de 1951 relative aux statuts des réfugiés, depuis le 4 septembre 1962 ainsi qu'à son protocole additionnel de 1967, à la convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Ceci démontre notre engagement à traiter le problème des réfugiés ; ainsi, la RCA souhaite être membre à part entière du Haut-Commissariat pour les réfugiés, votre soutien nous est indispensable Monsieur le Haut-Commissaire.

Mesdames et messieurs, distingués invités ;

Je ne terminerais mes propos sans remercier l'Agence des Nations pour les Réfugiés (UNHCR), pour son soutien technique et financier constant ayant permis au Gouvernement la réalisation effective de ses engagements issus du pacte mondial sur les réfugiés.

Je vous remercie pour votre attention.

